



La présente note reprend la procédure administrative à suivre ainsi que les outils nécessaires à son bon déroulement dans le cadre de votre participation au coup de pouce « Du local dans mon point de vente » pour le mécanisme des Pass et bons de réduction.

Le projet prendra effet au plus tôt le 3 novembre 2025 et les dernières demandes de créance nous parviendront au plus tard le 15 décembre 2026.

CONTEXTE

Les Pass (cartes de réduction) et bons d'achat sont mis en place à l'attention de différents publics cibles pour soutenir l'accès à une alimentation saine et durable et encourager la fréquentation de points de vente wallons de la distribution alimentaire durable et de proximité.

Les modalités des bons varient selon les publics visés et seront mis à disposition dans les limites de l'enveloppe budgétaire disponible.

Dans ce mécanisme, différents publics sont ciblés.

Voici le calendrier pour chacun des publics. Il sera susceptible d'adaptation si les limites de l'enveloppe disponible sont atteintes avant l'échéance prévue.

Type de bons	Démarrage	Echéance	DC à rentrer
Pass Dalle	3 novembre 2025	31 octobre 2026	15 décembre 2026
Pass Cigogne Pass Orga Pass BIM Pass Parent Solo	2 février 2026	31 octobre 2026	15 décembre 2026
Mouvements de jeunesse	A venir	A venir	A venir

PASS DALLE – ÉTUDIANT·ES

- Accès à une carte d'achat.
- Carte d'achat donnant droit à une réduction de 5€ par tranche d'achat de 15€ de produits éligibles, à chaque passage en caisse.
- Carte valable jusqu'au 31 octobre 2026.



PASS CIGOGNE – PARENT SOLO – BIM - ORGA

Concerne les femmes enceintes, familles monoparentales, bénéficiaires de l'intervention majorée et organisations d'accueil et d'hébergement à mission sociale

- Accès à une carte d'achat.
- Carte d'achat donnant droit à une réduction de 5€ par tranche d'achat de 15€ de produits éligibles, à chaque passage en caisse.
- Carte valable jusqu'au 31 octobre 2026.



BONS MOUVEMENTS DE JEUNESSE

- Réduction de 25€ par tranche d'achat de 75€ de produits éligibles.
- Les bons sont nominatifs.
- Validité et code-barres : infos à venir

CE QUE JE DOIS VÉRIFIER EN CAISSE

- ✓ L'éligibilité des produits achetés.
- ✓ Identifier le type de bon.
- ✓ La date de validité du bon quand applicable.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE REMBOURSEMENT

Pour obtenir le remboursement des réductions avancées, vous devrez nous transmettre les documents suivants :

Une seule fois :

- Une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de double subventionnement (voir document annexe 1).
- Le relevé d'identité bancaire (pour rappel, il s'agit d'une attestation officielle délivrée par votre agence. Un extrait de compte ou tout autre document ne convient donc pas).

Rem : si vous avez déjà participé au coup de pouce « du local dans mon point de vente », vous ne devez plus fournir ces documents.

A chaque demande de financement :

- Un extrait de votre livre de caisse :
 - **informatisé** visibilisant les dons perçus
 - **non – informatisé** à l'aide du fichier Excel (annexe 3)
- Doit figurer sur les relevés de caisse :
 - la période concernée,
 - la mention « certifié sincère et véritable »,
 - le nom de votre enseigne (cachet ou non),
 - votre signature.
- Une déclaration de créance (annexe 2).

LES PAIEMENTS

Toutes les demandes seront traitées **au début de chaque mois**, l'idéal est donc d'envoyer vos demandes avant la fin du mois.

Le paiement des créances sera effectué le mois suivant la réception des documents. **Nous vous conseillons d'être régulier ères dans vos demandes de créance et de ne pas passer plus d'un trimestre sans nous envoyer les documents.**

Les documents à nous communiquer sont à adresser à la Cellule Manger Demain, par mail via l'adresse pdv@mangerdemain.be et sophie.duponchel@mangerdemain.be OU par courrier à l'adresse Avenue Comte de Smet de Nayer 14 boîte 3 à 5000 Namur.

Une fois mise en place, cette procédure pourra toujours évoluer grâce à vos remarques et suggestions. Nous souhaitons que celle-ci soit la plus simple possible pour vous mais également la plus complète en cas de contrôle administratif ; le financement dont vous bénéficiez étant de l'argent public pour lequel nous sommes tenus de rendre des comptes.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter :

- Pour toute question relative à cette procédure administrative veuillez contacter Sophie DUPONCHEL (sophie.duponchel@mangerdemain.be - 0477 08 02 87)
- Pour toute autre question, veuillez envoyer un mail à pdv@mangerdemain.be